



Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale

Hôtel de Rochechouart

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

Le Havre, le 19 novembre 2019

Objet : Centre d'Information et d'Orientation

Monsieur le Ministre,

En juin 2018, je déplorais auprès du rectorat de Seine-Maritime comme de votre ministère dans une question écrite et argumentais déjà à argumenter contre la décision gouvernementale visant à supprimer le maillage des Centre d'Information et d'Orientation. Aujourd'hui l'information des élèves a été transférée aux régions.

Je m'interroge, comme nombreux agents, sur le devenir du centre du Havre s'il ne subsiste qu'un seul CIO par département comme le préconise le rapport Charvet.

En effet, suite au rapport que vous avez présenté le 26 juin dernier, les professionnels relèvent des effets contraires à ceux mis en avant. En effet, ces préconisations faites par des inspecteurs généraux n'iraient pas dans le sens de l'accompagnement dans l'élaboration des projets d'orientation et la réussite de tous les élèves. Ce service public d'orientation de l'Éducation nationale se verrait démantelé en fermant les CIO et en formant des ingénieurs en orientation.

Inutile je pense de vous souligner également le poids économique national du Havre et de son complexe industrialo-portuaire, pas plus que les problématiques sociales et éducatives spécifiques si l'on se réfère à ma circonscription. Or la transformation du métier de PsyEN EDO en ingénieurs afin qu'ils appliquent les plans d'action régionaux en réduisant l'orientation aux résultats scolaires et aux besoins d'emplois dans les territoires est inconcevable.

Elle fait légitimement craindre une régionalisation et une privatisation de l'orientation scolaire inacceptable.

Une raison invoquée serait le coût des CIO. Je me permets donc de reprendre les chiffres de 2018 concernant le CIO du Havre pour exemple, où 25 agents exerçaient. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis le début de l'année scolaire 2 620 personnes ont été rencontrées dont 540 de moins de 26 ans non scolarisés, 90 de plus de 26 ans non scolarisés et 241 allophones. Cette fréquentation ramenée au coût apparaît comme un argument peu fiable d'autant que 70 millions d'euros seraient investis dans l'aide aux start-up et plateformes numériques sur l'orientation.

Vous le savez, la situation économique et sociale, les difficultés relatives à la formation, à l'orientation, aux études supérieures nécessitent une écoute, un accompagnement de qualité et une proximité, le tout gratuitement dans l'esprit du service public. Surtout dans une période où des organismes privés, moyennant finances, exploitent les inquiétudes pour proposer des services facturés et où les vicissitudes anxiogènes du dispositif Parcoursup génèrent un besoin de conseil renforcé.

L'application des préconisations d'un tel rapport irait inévitablement à l'encontre des nécessités, des devoirs de l'orientation et donc de l'Éducation nationale. Ni la dématérialisation excessive ni le report des accueils et prises en charge physiques ne sauraient se substituer à ce que réalisent au quotidien les professionnels en poste au sein des CIO.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76 600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11